

ordre public & bureau

Nous Maire Officiers Municipaux et membres du conseil gnt
De La Commune de Redon District De Carpentray, Brelions
que sur la demande a nous faite par le Citoyen Joseph Bernand ^{dit les}
De luy accorder un Certificat de Civisme, Le Conseil gnt Considerant
que ledit Bernand a toujours joui de la Reputa^{tion} de Bon Citoyen et
Dailleurs ayant Connaissance de son Civisme, a unanimement delibere
dans la Seance D'aujourd'hey 16 nivose de luy accorder le pnt Certificat
de Civisme que nous avons signe et fait apposer le sceau de la municipalite
bonne En la maison Commune le 16 nivose lan 2^e de la Republiq. une cinq^{te}

Et Cedon

Joseph Bernand
Faitus moine

Faitus officiel



nomme d'impublie

ville de notable

Joseph Bernand

4n et approube par les sous president et membres du conseil de
surveillance ce 19 esvose lan fleur de la republique francoise
Triboulet pres d'aujourd'

Joseph Bernand

Joseph Bernand

ARCHIVES
DE VINCENNES

Stables et
partement de

Nous ayd'v'ien de Carpentras
Espartement de v'aucluse a Carpentras
Ce s' versible au 2 de la v'qu' s'frim
my esquel

Guintrouy
No 141

Guintrouy

Guintrouy

Guintrouy

Guintrouy

Guintrouy

Doc 3

Certificat de civisme de Joseph Bernard, 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Arch. dép. de Vaucluse, 7L52.

Le document est réalisé sur un support papier, recto verso. Il est daté du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Il porte, en bas à gauche du recto, le sceau de la municipalité, gage de son authenticité.

Ce certificat de civisme a été rédigé par la municipalité de Bedoin, à la demande de Joseph Bernard. Il est approuvé le 19 nivôse an II (8 janvier 1794) par le comité de surveillance du district de Carpentras.

Ce document est rédigé dans un double contexte :

- *National* : depuis la loi des suspects (17 septembre 1793), les suspects (« soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits ») peuvent être arrêtés. Les comités de surveillance ont pour charge de dresser la liste des suspects. Les certificats de civisme deviennent alors presque indispensables pour ne pas être considérés comme suspects.
- *Local* : durant l'été 1791, le rattachement du Comtat Venaissin est entériné par la population mais Bedoin fait partie des communes résolument papistes. Par ailleurs, Bedoin sert de refuge au clergé réfractaire. Enfin, proche des milieux cléricaux, on peut comprendre que Joseph Bernard ait pris les devants en demandant aux officiers municipaux de rédiger ce certificat de civisme.

Mais ce certificat n'est d'aucune utilité à son détenteur. L'affaire de Bedoin éclate en mai 1794, et le 28 mai 1794 Joseph Bernard est condamné à mort.